

**Compte-rendu de la réunion
commission de suivi des sites (CSS) Viviez
Jeudi 10 septembre 2015 à 14 h 00 en salle Bastidie**

INTITULÉS	NOMS	STATUTS	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Villefranche-de- Rouergue	M. SUZANNE, sous-préfet M. BERTHIAS	Titulaire	Présent Présent
SIRACED PC			
SDIS	M. GARCIA		Présent
DREAL	M. BARTHEZ		Présent
DIRECCTE	M. GRIMAL		Présent
DDT	M. LEZE		Présent
Collège collectivités territoriales			
Mairie de Viviez	M. DENOIT	Titulaire	Présent
Communauté de communes de Decazeville	Mme MARTY		Présente
DDCSPP	Mme MIALON		Présente
Mairie de Boisse- Penchot	M. CAYRON M. PITIOT	Titulaire Suppléant	Excusé Présent
Mairie des Albres	M. JONQUIERES	Titulaire	Présent
Mairie de Decazeville	M. ALONSO	Suppléant	Présent
Mairie d'Aubin			
Collège riverains			
UL CGT	M. HUC		Présent
Tous Ensemble	M. GAUBERT		Présent
CRO des vétérinaires	M. MAR		Présent
Collège exploitants			
Umicore	Mme COLASSE M. FARRENQ M. ETHIER		Présente Présent Présent
Umicore Building Products France	M. MEIFFREN Mme MALEVILLE		Présent Présente
SNAM	M. GARIN		Présent
SAM Technologies	M. POUGET		Présent
Collège salariés			
Umicore			
Umicore Building Products France	M. RUBIRA		
SNAM			
SAM Technologies	M. DE SIN JUIN		

M. MANDIUK, Delta Déchets
M. SAUZAY, Minelis
M. ROBIC, ORAMIP
M. CALVEZ, Séché Environnement
M. DELMAS, ARS DT12
Mme BOUSQUET, ARS DT12

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 octobre 2014
2. Bilan annuel des activités des sociétés Umicore, Umicore Building Product France, SNAM et SAM Technologies (production, incidents, impact environnemental) et projets de ces sociétés
3. Bilan des actions de l'inspection des installations classées
4. Questions diverses

L'ensemble des présentations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/reunion-2015-a11015.html>

La séance est ouverte à 14 heures 15 sous la présidence de M. le sous-préfet.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 octobre 2014

Le compte-rendu de la CSS du 14 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan annuel des activités des sociétés Umicore, Umicore Building Product France, SNAM et SAM Technologies (production, incidents, impact environnemental) et projets de ces sociétés

Umicore Building Products France

Mme MALEVILLE présente le bilan annuel des activités de la société Umicore Building Products France. Elle passe tout d'abord en revue les changements survenus sur le site depuis la dernière CSS. Elle signale notamment que M. MEIFFREN est le nouveau responsable QHSE et que l'activité « zinc bâtiment » sera mise en vente par le groupe Umicore à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme MALEVILLE détaille les résultats des mesures environnementales.

- S'agissant des rejets dans les eaux de surface (rejets THR, rejets des eaux de purge au niveau de la tour aéroréfrigérante et rejets des eaux de lavage au niveau de la station de filtration), tous les paramètres suivis étaient conformes, hormis ceux relatifs au fer, à l'aluminium et aux rejets azotés au niveau du THR lors du contrôle inopiné le 2 juin.
- Les eaux souterraines sont contrôlées deux fois par an selon 18 paramètres. Les paramètres de l'arsenic et du manganèse sont élevés.
- L'absence de légionelle est contrôlée chaque mois dans les eaux de la tour aéroréfrigérante. L'analyse non conforme d'avril 2015 a amené l'entreprise à réaliser un traitement choc avec biocide.
- Les rejets atmosphériques du site sont également suivis au niveau de huit conduits selon quinze paramètres. Un dépassement a été relevé sur le paramètre du zinc.
- Des mesures de bruit ont été réalisées au poste de Crouzet, au laminoir et sur la ligne de laquage. Des travaux ont été entrepris ou seront encore entrepris pour atteindre la conformité réglementaire.

Mme MALEVILLE présente les observations émises par la DREAL à la suite de son inspection du 28 mai 2015 :

- l'installation d'un cyclone avant le filtre pour éviter les dépôts de feu,
- le passage de la cuve simple peau souterraine en double peau aérienne,
- l'installation d'une alarme de pH entraînant l'arrêt automatique du rejet de la station THR en cas de dépassement.

Mme MALEVILLE passe finalement en revue les résultats liés à la sécurité. Aucun accident avec arrêt n'est survenu depuis trois ans. Neuf accidents sans arrêt ont en revanche été relevés entre janvier 2015 et la fin août 2015. Elle présente les actions de prévention et les actions « fil rouge ».

Umicore

Mme COLASSE présente le bilan annuel d'Umicore. Elle projette les lieux d'excavation des déchets et annonce que 22 % du bassin 3 et 15 % de la zone de Cérons doivent encore être excavés d'ici la fin de l'année. Elle projette le volume mensuel stocké à Montplaisir puis détaille les travaux réalisés et restants sur l'Igue du Mas, à Dunet, à Cérons et dans l'alvéole de stockage de Montplaisir. Un million de mètres cubes de résidus sont aujourd'hui stockés. Aucun mouvement n'est relevé au sein de la digue.

La visite de la DREAL, organisée le 25 février 2015, n'a permis de déceler aucune non-conformité majeure. Un arrêté préfectoral prolongeant la plage horaire de travail a quant à lui été obtenu.

Deux incidents environnementaux sont survenus en 2014 : une fuite de liquide hydraulique à la suite d'un accident d'un dumper le 5 février et le débordement du bassin de récupération des eaux de lavage le 28 novembre. Aucun accident de travail n'est survenu depuis 2013.

M. DENOIT demande à quel niveau le plateau de Cérons sera remblayé. Il s'enquiert des modalités d'entretien de la végétation plantée à Dunet. Il craint une colonisation rapide du terrain par les robiniers et les acacias.

Mme COLASSE répond que l'ensemencement réalisé au Dunet empêchera les acacias de pousser. La végétation sera entretenue au fur et à mesure. Une tonte a déjà été réalisée. À Cérons en revanche, l'entreprise n'a jamais annoncé son intention de remblayer. Une pente permettra l'écoulement de l'eau et évitera la formation d'une cuvette.

M. ROBIC présente les résultats des mesures des particules en suspension et matériaux particulaires dans l'air. Il signale le respect, sur les trois sites, des valeurs annuelles cibles et limites en arsenic. Il signale par ailleurs la très nette baisse des niveaux de cadmium depuis le début de l'année 2014 sur les trois sites. Cette baisse, inexpliquée, permet de respecter la valeur cible réglementaire pour la première fois sur le site « usine ». Le plomb, également suivi, reste peu présent dans l'air ambiant. Les niveaux de zinc, pour lesquels il n'existe pas de réglementation, n'évoluent pas. Les niveaux de particules en suspension sont relativement limités et respectent les valeurs réglementaires.

S'agissant des retombées de poussières, les niveaux d'arsenic et de cadmium sont supérieurs à la valeur de référence sur le site de l'usine. Les niveaux de zinc sont supérieurs à deux fois la valeur de référence sur la place du 8 mai et sur le site de fond de Montbazens. De nombreux sites temporaires apparaissent en dépassement pour l'arsenic, le cadmium, le plomb et le zinc présents dans les poussières. Ces fluctuations doivent être liées aux différentes activités de dépollution (fin d'excavations de certains sites et exploitation d'autres), quant au site référence de Montbazens, les niveaux élevés ne sont pas expliqués au regard de son éloignement de Viviez. Le site de Mesones ayant été déplacé en août 2014, les retombées en arsenic, cadmium, plomb et zinc ont considérablement baissé.

M. SAUZAY présente le suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface entre septembre 2009 et septembre 2015. Les mesures sont réalisées à l'aide de 19 piézomètres, cinq points de surveillance et trois points dans les eaux de surface. Il passe en revue les résultats relevés sur l'Igue du Mas (positivement influencés par les travaux réalisés), à Cérons, à Montplaisir (où les travaux n'ont eu aucune répercussion sur la qualité des eaux), à l'usine (où les résultats sont contrastés) et à Laubarède.

SNAM

M. GARIN présente le bilan annuel de la SNAM en débutant par les évolutions qu'a connues le site depuis la dernière CSS. Un nouvel arrêté préfectoral a été obtenu le 28 mai 2015 pour que le site puisse recevoir plus de déchets à traiter. À la suite de la modification de la nomenclature et à l'application de la directive « Seveso 3 », la SNAM a demandé à être déclassée en site « Seveso seuil bas ». La sécurisation du site s'est poursuivie avec la mise en place de clôtures et de portails autour du site et d'un contrôle d'accès par badge et vidéo. Il évoque le développement d'activités R&D. La SNAM a remporté un appel à manifestation d'intérêt pour développer un nouveau procédé de recyclage des batteries Li-ion des véhicules électriques et hybrides. Aucun incident n'a été relevé en 2014.

M. GARIN rappelle que la SNAM est le leader européen du recyclage de batteries de nouvelle génération. Pour limiter les rejets de cadmium dans l'air, de nouvelles unités de filtration ont été mises en place sur les cheminées. Pour limiter les rejets de cadmium dans l'eau, la décontamination des textiles (vêtements de travail) et des tapis a été internalisée.

M. GARIN signale que quatre accidents avec arrêt ont été recensés en 2014 tandis qu'ont été recensés, depuis le début de l'année 2015, un accident sans arrêt et un accident avec trois jours d'arrêt. M. GARIN passe en revue les formations et les sensibilisations dispensées dans le domaine de la sécurité et/ou de l'environnement.

M. GARIN fait savoir que des expertises des performances des installations de filtration ont été réalisées par l'INERIS. Ce dernier donne les conclusions suivantes.

- La qualité de l'air ne s'est pas dégradée.
- L'ensemble des techniques retenues correspondent aux meilleures technologies disponibles.
- Des pistes d'amélioration ont été identifiées, telles que le décolmatage et le refroidissement des gaz.
- La mise à jour de l'ERS n'est pas opportune.

M. GARIN détaille finalement l'exercice de POI réalisé le 13 novembre 2014.

SAM Technologies

M. POUGET présente le bilan annuel de SAM Technologies. Il rappelle que le site fabrique principalement des carters d'huile. Un accident de travail a été déclaré en 2015. Aucun incident majeur n'est en revanche survenu en 2014/2015.

M. POUGET projette les formations dispensées en matière de sécurité et note qu'aucun incident sur l'environnement n'a été relevé ni aucune plainte du voisinage enregistrée. La visite de la DREAL, organisée le 28 novembre 2014, a débouché sur un arrêté de mise en demeure visant au respect des valeurs maximales de rejet des effluents et au respect des niveaux limites de bruit. Pour répondre aux deux derniers points de l'arrêté de mise en demeure de 2013, un mur coupe-feu a été construit en avril 2015 et une étude de caractérisation et de quantification des émissions diffuses a été lancée. Un premier rapport d'étape sera transmis à la DREAL en septembre 2015.

M. BARTHEZ demande que la partie de la présentation sur les rejets aqueux et atmosphériques soit davantage développée à l'avenir pour être comparable à celle réalisée par les autres exploitants.

M. POUGET note la demande.

M. le sous-préfet s'enquiert des points des arrêtés de mise en demeure qui doivent encore être appliqués.

M. POUGET répond qu'un point de l'arrêté de mise en demeure de 2013 (sur les douze) relatif aux émissions diffuses doit encore être mis en œuvre, de même que les deux points sur l'arrêté de mise en demeure de 2015.

3. Bilan des actions de l'inspection des installations classées

M. BARTHEZ présente le bilan annuel des actions de l'inspection des installations classées comprenant la liste des visites d'inspection, la liste des arrêtés préfectoraux complémentaires ou d'autorisation d'exploiter visant les différents exploitants, la liste des thèmes abordés lors des inspections ainsi que les incidents relevés sur les sites des quatre exploitants.

M. BARTHEZ rappelle que deux plateformes informatiques ont été créées – GIDAF (gestion informatisée des données d'auto-surveillance Fréquente) et GEREP (Déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets) – pour y placer les résultats des mesures réalisées par les laboratoires externes et les exploitants.

M. BARTHEZ informe la SNAM que la DREAL sera accompagnée par la police lors de sa prochaine inspection qui sera orientée sur la thématique de la sûreté.

M. le sous-préfet rappelle que tous les sites Seveso sont visités cette année par la DREAL, accompagnée par la police ou la gendarmerie, suite à l'acte de terrorisme survenu à Saint Quentin-Fallavier, pour vérifier que les possibilités d'intrusions sont les plus limitées possible.

M. GARIN précise à ce titre que le portail de la SNAM est désormais toujours fermé, alors même que l'établissement fonctionne, pour appliquer les consignes reçues. Il annonce le renforcement des équipes de sécurité et des rondes pour s'assurer de l'absence d'intrusion.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

La séance est levée à 16 heures 10.

Le sous-préfet de Villefranche,

Éric SUZANNE

